

seul. Cela a enflammé les passions partout au pays et ne peut que détruire les liens qui unissent les partenaires entre eux et qui nous ont coûté tant d'efforts et de compromis.

Deuxièmement, il y a l'arrière-goût de «deux poids, deux mesures» que prend la résolution présentée par le gouvernement. Il en est ainsi parce que le gouvernement central serait le seul à proposer des amendements alors que tous les autres gouvernements n'auraient qu'à s'incliner devant l'application de la formule d'amendement. Il en est ainsi parce que le premier ministre, par les gestes qu'il pose, crée des distinctions et des classes parmi les partenaires provinciaux et crée du même coup, indirectement, des citoyens de deuxième et de troisième ordres dans un pays qui tient plus qu'à toute autre chose aux droits démocratiques de la liberté et de l'égalité.

Je prie le premier ministre de cesser d'essayer de détruire notre association canadienne, qui est unique, et de respecter les engagements qu'il a pris pendant la campagne référendaire du Québec, c'est-à-dire de proposer des mesures qui renouvelleront notre constitution et la rendront plus forte au lieu de l'affaiblir.

De ce côté-ci de la Chambre, nous sommes à 100 p. 100 pour le rapatriement de la Constitution, de même que nous approuvons toutes les procédures et réformes susceptibles de consolider l'association canadienne, pour autant qu'elles respectent les réalités sociales et politiques de notre pays. Le problème, ce n'est pas tant la question de la charte des droits ou du rapatriement de la Constitution; le problème c'est le danger que l'imposition d'une solution pourrait faire courir à notre fédération et ce sont aussi les conséquences graves que comportent les propositions d'amendement qui forment une si grande partie de la résolution.

Je trouve que le premier ministre devrait prendre les dispositions nécessaires pour relancer les négociations fédérales-provinciales qui doivent avoir lieu au début de la nouvelle année s'il veut redonner confiance à nos associés provinciaux et commencer à recréer ce sens de la bonne volonté qui est si nécessaire. En outre, si le premier ministre entend continuer à agir de manière unilatérale, il pourrait faire de gros efforts pour rétablir la confiance dans tout le Canada, en modifiant la résolution et en y englobant la formule d'amendement connue sous le nom de formule de Vancouver que les provinces ont approuvées, du moins en principe. Cette formule prévoit que les modifications constitutionnelles ne peuvent être adoptées que si elles sont approuvées par le Parlement ainsi que par sept provinces comptant au moins 50 p. 100 de la population. A mon avis, monsieur l'Orateur, une telle formule aboutirait à une plus grande égalité et renforcerait davantage l'association que ce que propose la résolution. Cependant, dans certains domaines bien définis, ceux notamment qui concernent les droits des gouvernements provinciaux, le droit de propriété provincial sur les ressources naturelles, chaque province pourrait choisir d'être exclue des changements. Une formule d'amendement comme celle-là aurait l'avantage de ranimer la bonne volonté et l'esprit de collaboration nécessaires à l'association canadienne. Cette formule, bien qu'elle soit certes loin d'être parfaite—je ne pense pas que l'un d'entre nous puisse jamais en proposer une qui le soit—aurait au moins l'avantage d'être applicable.

Enfin, j'invite le premier ministre à écouter ces suggestions et à convoquer une conférence constitutionnelle d'une portée

La constitution

plus vaste en vue d'apporter des modifications à notre constitution et d'adopter une formule d'amendement de la constitution comme celle que j'ai proposée.

L'ironie de la proposition dont nous sommes saisis dépasse presque l'entendement. Non seulement le premier ministre entend-il imposer unilatéralement sa volonté à tous les Canadiens, mais il veut encore faire appel au gouvernement britannique pour modifier notre constitution. Pour trouver une formule visant à amender au Canada la constitution canadienne, le premier ministre se propose de demander l'autorisation au gouvernement britannique. Bien que ce soit la voie légale à l'heure actuelle, les Canadiens, en tant que peuple, ont suffisamment de maturité pour effectuer eux-mêmes les changements qui s'imposent par le biais d'une entente constitutionnelle représentative s'appuyant sur une vaste assise populaire. Le peuple et le gouvernement britanniques ont eu aussi suffisamment de maturité pour reconnaître aux Canadiens le droit et le devoir de définir les bases de leur avenir.

N'eût été le fait que les propositions gouvernementales soient tellement dangereuses et le fait qu'il soit ironique de voir un premier ministre foncièrement anti-colonialiste recourir à un moyen fondamentalement colonial pour mettre en œuvre ces changements, la situation serait comique. Mais elle est loin de l'être. Je pense au contraire que cela est terrifiant. Ce projet et ses conséquences possibles sur les diverses régions du Canada, ainsi que l'ingérence du gouvernement fédéral dans le domaine provincial des ressources naturelles pourraient susciter une période dangereuse dans l'histoire du Canada.

L'hon. Judy Erola (ministre d'État (Mines)): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt l'argumentation et les observations de tous les députés qui ont participé au cours du présent débat. En tant que représentante de Nickel Belt, je suis honorée de communiquer les préoccupations de mes commettants à la Chambre.

Je suis particulièrement heureuse de commenter la charte des droits et libertés, charte qui va mettre fin à tous les genres de discrimination. Moi qui viens d'une localité du Nord, qui appartiens à une minorité ethnique et qui suis une femme qui travaille depuis 27 ans environ, je sais ce que c'est que la discrimination. Permettez-moi d'en dire quelques mots du point de vue de la travailleuse. Je sais ce que c'est que de ne pas recevoir de promotion pour la seule raison que je suis une femme.

● (2100)

M. Baker (Nepean-Carleton): Racontez-leur ce que vous m'avez dit.

Mme Erola: Je n'en ai pas le temps. Je n'ai droit qu'à 40 minutes. Et je le regrette, parce que j'aimerais bien la raconter cette histoire. J'aimerais m'adresser à ceux qui réclament quelque chose sortant de l'ordinaire, et en particulier aux femmes. Ce que je veux, moi, c'est l'égalité et rien d'autre.

Le nord de l'Ontario est une terre rude, qui a été colonisée par des gens vigoureux. C'étaient des immigrants venus d'un peu partout et d'origines ethniques, sociales et culturelles diverses. Ils sont venus chez nous parce que le Canada leur offrait quelque chose de nouveau, des possibilités illimitées, la liberté de suivre leurs aspirations et de s'occuper de ce qui les intéressait.